

Commission de gestion et des finances  
du Conseil Communal  
de Poliez-Pittet

Au Conseil Communal  
de la Commune de et à  
1041 Poliez-Pittet

Poliez-Pittet, le 24 novembre 2022

## **Budget 2023 - Rapport de la commission de gestion et des finances**

Madame la Présidente,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie les 21 et 23 novembre derniers afin d'étudier le préavis municipal no 04-2022 concernant le budget 2023. La commission remercie la Municipalité d'avoir participé à notre première rencontre mais regrette l'absence de la boursière Madame Catherine Heysé à cette séance. Cette dernière a cependant répondu à nos questions par la suite.

La population du village au 02 août 2022 était de 840 habitants. Ce chiffre sert de base de calcul pour ce budget.

### **Rubrique 1 "Administration Générale"**

#### **Poste 101.306.0 : Indemnités des commissions et délégations**

Les chiffres 2021 sont encore sous le régime du Conseil général. Le budget 2022 avait été préparé avec une indemnisation de CHF 40.- par séance.

Le budget 2023 tient compte du préavis du conseil communal du 13.12.2021 octroyant un montant fixe par séance de CHF 70.- pour chaque membre présent et ceci basé sur les douze premiers mois de la législature.

#### Poste 110.301.0 : Traitement du personnel

Nous relevons avec satisfaction que la Municipalité a pris la décision d'indexer les salaires du personnel communal de 3%, ce qui est proche de l'inflation prévue pour 2023. Les différentes charges sociales sont adaptées en conséquence dans le budget.

#### **Rubrique 2 "Finances"**

La commission se réfère au préavis municipal.

#### **Rubrique 3 "Domaines et bâtiments"**

Le doublement des frais d'électricité et de chauffage impacte le résultat 2023 pour un montant de CHF 59'650.-

Ce montant ne tient pas compte de l'UAPE et du réseau d'égout car ces derniers sont refacturés ou équilibrés.

La commission se pose la question quant à la répercussion des charges sur les loyers des locataires et invite la Municipalité à réfléchir à cette question dans le courant de l'année 2023.

#### Poste 354.314.1 : Entretien installations terrains

En complément au préavis, nous précisons que le montant de CHF 8'414.- tient compte de la réfection de la pelouse pour CHF 5'414.- et des frais habituels pour CHF 3'000.-.

#### **Rubrique 4 "Travaux"**

#### **Rubrique 5 "Instruction publique et des cultes"**

#### **Rubrique 6 "Police"**

#### **Rubrique 7 "Sécurité sociale"**

#### **Rubrique 8 "Services Industriels"**

La commission se réfère au préavis municipal.

En conclusion la commission relève que :

Le résultat 2023 prend en compte des amortissements comptables de CHF 375'573.-, dont CHF 96'440.- sont refinancés par l'UAPE.

Le solde de CHF 279'133.- correspond aux amortissements comptables obligatoires impactant le résultat de 2023.

En conclusion, le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 119'287-. Toutefois malgré ce résultat, la marge d'autofinancement de notre commune reste positive.

Fondé sur ce qui précède et malgré les inconnues quant aux effets de la crise énergétique, la commission de gestion et des finances vous propose d'accepter le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission de gestion et des finances :

Anne-Laure Metzener



Jean-Marie Cattin



Yves Pahud



Christian Buffat



Alain Dufour, rapporteur

